

Province de Québec  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

## PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **4 décembre 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M <sup>me</sup>	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M <sup>me</sup>	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M <sup>me</sup>	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Vickie Paradis, directrice générale greffière-trésorière adjointe

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 14

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1 FIXATION DE LA DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024/2026
  - 6.2 CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2024
  - 6.3 MODIFICATION DU TITRE DE POSTE DE MME SANDY BOIVIN-AUDET
  - 6.4 ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE : POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
  - 6.5 ADJUDICATION DU MANDAT POUR L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024
  - 6.6 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2019 – VERSION 4
  - 6.7 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI – PROJET D'AGRANDISSEMENT HOTEL DE VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE
  - 6.8 ACCEPTATION DE LA PRIME DE SURVEILLANCE DE DÉNEIGEMENT – SAISON 2023 – 2024

- 6.9 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE PG SOLUTIONS – MODULES GESTION FINANCIÈRE-MUNICIPALE ET ACCÈSCITÉ FINANCES
- 6.10 RÉOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PORGRAMME MADA DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
- 6.11 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROGRAMME POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) POUR LE PROJET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE L'ÉCOLE ST-CHARLES
- 6.12 ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES (FQM)

## 7. VOIRIE

- 7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
- 7.2 REDDITION DE COMPTE ET APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET AUX FRAIS INHÉRENTS AU PROGRAMME DE BUBVENTION PAVL NO DZQ67897 (PPA-CE) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
- 7.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, LA MISE AUX NORMES DE LA CASERNE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE

## 8. URBANISME

- 8.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, LA MISE AUX NORMES DE LA CASERNE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE
- 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT No. 411.23 RELATIF À L'ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX

NIL

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-20239.3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME PRIMEAU 2023 – ASSAINISSEMENT DES EAUX

## 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

## 11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 11.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CREDD)
- 11.2 ACCEPTATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2024 : CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

11.3 ~~RÉSOLUTION D'APPUI AUX MÉDIAS DE LA RÉGION~~

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**  
**RÉSOLUTION N°401.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

**2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6, 9 et 16 novembre 2023**  
**RÉSOLUTION N°402.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvie Brassard  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux du 6, 9 et 16 novembre 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023 et des conseils extraordinaires du 9 et 16 novembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins de droit.

**3. APPROBATION DES COMPTES**  
**RÉSOLUTION N°403.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de novembre 2023, au montant de 101 084,27 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 12 068,31 \$ totalisant la somme de 113 152,58 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 29 octobre 2023 au 25 novembre 2023 soient acceptés au montant de 22 812,04 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de novembre 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

**4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

M. Marc Lavoie nous fait part que l'AGA du comité des loisirs a eu lieu le 28 novembre 2023 et qu'un nouveau comité a été formé..

## **5. CORRESPONDANCE**

*La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique*

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 FIXATION DE LA DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024/2026** **RÉSOLUTION N°404.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe la date d'adoption du budget 2024 et du programme triennal des immobilisations 2024/2026 au 20 décembre 2023 à 19h00;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux avis de convocation nécessaires et aux avis publics d'adoption selon la Loi.

### **6.2 CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2024** **RÉSOLUTION N°405.23**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le calendrier ci-après détaillé relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024.

QUE les séances ordinaires débuteront à **19 h 30** et auront lieu au **Centre Communautaire de Saint-Charles-de-Bourget** situé au 476, 2<sup>e</sup> Rang selon le calendrier suivant;

Le lundi 15 janvier 2024	Le mardi 2 juillet 2024
Le lundi 5 février 2024	Le lundi 5 août 2024
Le lundi 4 mars 2024	Le mardi 3 septembre 2024
Le mardi 2 avril 2024	Le lundi 7 octobre 2024
Le lundi 6 mai 2024	Le lundi 4 novembre 2024
Le lundi 3 juin 2024	Le lundi 2 décembre 2024

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**6.3 MODIFICATION DU TITRE DE POSTE DE M<sup>ME</sup> SANDY BOIVIN-AUDET**  
**RÉSOLUTION N°406.23**

CONSIDÉRANT QUE Le responsable des travaux publics et de l'urbanisme a donné sa démission le 10 novembre passée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recommande la modification du titre de poste de M<sup>me</sup> Sandy Boivin-Audet pour inspectrice municipale et des bâtiments ainsi qu'agente de développement (Responsable);

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

QUE le Conseil de Saint-Charles-de-Bourget accepte la recommandation de la Municipalité au poste de responsable de l'urbanisme;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget modifie le poste de M<sup>me</sup> Sandy Boivin-Audet au poste de responsable de l'urbanisme;

QUE le responsable de l'urbanisme soit rémunéré selon la politique de travail section 13.4 échelon 1;

QUE la modification soit applicable à partir du 12 novembre 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail avec Mme Sandy Boivin-Audet.

**6.4 ACCEPTATION DE LA MODIFICATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE : POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**  
**RÉSOLUTION N°407.23**

CONSIDÉRANT la Politique de travail actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter un ajustement à la grille salarial selon l'article 13.2, à l'échelon numéro 3 au poste de secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition pour la modification à l'échelon 3 de la grille salariale du poste de secrétaire-trésorière adjointe en vigueur;

QUE la modification soit applicable à partir du 12 novembre 2023;

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ajustera le salaire au retour de la directrice générale;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à appliquer l'ajustement tel que proposée.

**6.5 ADJUDICATION DU MANDAT POUR L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024**  
**RÉSOLUTION N°408.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'offre de services juridiques de Cain Lamarre pour l'année 2024, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée le 28 novembre 2023;
- QUE la proposition des tarifs juridiques se définis comme suit :
- Les frais fixes mensuels sont de 100 \$
  - 285 \$ de l'heure par mois plus taxes applicables
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de Municipalité, tout document relatif audit mandat de services juridiques.

**6.6 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ 2019 – VERSION 4**  
**RÉSOLUTION N°409.23**

- CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une

blesse infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version No. 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version No. 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**6.7 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN PRÊT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI – PROJET D'AGRANDISSEMENT HOTEL DE VILLE, MISE AUX NORMES DE LA CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE**  
**RÉSOLUTION N°410.23**

- CONSIDÉRANT l'adoption du règlement No. 409.23 décrétant un emprunt et une dépense de **4 244 000 \$** pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, la mise aux normes de la caserne et l'implantation d'un CPE;
- CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvera le cas échéant du dit règlement d'emprunt No. 409.23 et le confirmera par une lettre officielle;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire contracter un prêt temporaire relié au règlement d'emprunt No. 409.23;
- CONSIDÉRANT QU' il y va de l'intérêt public;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami l'ouverture d'un prêt temporaire de **4 244 000 \$** pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, la mise aux normes de la caserne et l'implantation d'un CPE, le tout selon les termes et conditions édictés par la Caisse soit le taux préférentiel + 1% et ce dès confirmation du MAMH concernant le règlement n° 409.23;

- QUE la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Bernard Saint-Gelais, maire, ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière adjointe, à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier avec la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami.

**6.8 ACCEPTATION DE LA PRIME DE SURVEILLANCE DE DÉNEIGEMENT – SAISON 2023 – 2024**  
**RÉSOLUTION N°411.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la prime actuelle de surveillance de déneigement pour la saison 2023/2024 et suivantes.
- QUE la prime au montant de 130 \$ par semaine soit acceptée.
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à procéder aux ajustements nécessaires auprès de la politique de rémunération.

**6.9 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE PG SOLUTIONS – MODULES GESTION FINANCIÈRE-MUNICIPALE ET ACCÈS À DES FINANCES**  
**RÉSOLUTION N°412.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le renouvellement des contrats d'entretien informatique tel que proposé par PG Solutions Inc., le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 1<sup>er</sup> décembre 2023 et ce pour l'année financière 2024;
- QUE le montant de 9 051.00 \$ plus taxes applicables soit accepté;
- QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à signer tout document relatif audit renouvellement.

**6.10 RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MADA DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**RÉSOLUTION N°413.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M<sup>me</sup> Sandy Boivin, agente de développement a déposé une demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme MADA pour un jeu de palet Américain sur sol au Centre Communautaire;

QUE la municipalité de Saint-charles-de-Bourget demande une contribution de 1000 \$ pour le financement du projet.

**6.11 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROGRAMME POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) POUR LE PROJET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE L'ÉCOLE ST-CHARLES**  
**RÉSOLUTION N°414.23**

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M<sup>me</sup> Marie-Soleil Aubin, éducatrice service de garde et aidante dans le volet plein-air, à présenter une demande au programme Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le projet *Soutien aux activités éducatives de l'école St-Charles* au montant de 5 000 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de verser la somme de 5 000\$ à l'école St-Charles suite à l'acceptation de la demande;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget confirme sa participation financière au montant de 500\$, à titre de contribution du milieu à même le budget 2024;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M<sup>me</sup> Marie-Soleil, éducatrice service de garde et aidante dans le volet plein-air à signer ladite demande séance tenante;

QUE la Municipalité veut approuver le formulaire avant l'envoi final à la MRC avec une résolution.

**6.12 ACCEPTATION DU RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES (FQM)**  
**RÉSOLUTION N°415.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le renouvellement des assurances générales 2024 de la FQM Assurances, le tout selon la proposition en date du 20 octobre 2023.

QUE La montant des assurances générales pour l'année financière 2024 se détail comme suit:

Assurance générale-renouvellement	30 242.00\$
Taxes sur prime à 9%	2 721.78\$
Assurance Automobile	3 106.00\$
Taxe sur prime 9%	<u>279.54\$</u>

Total : 36 349.32\$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de la prime auprès de la FQM Assurances à l'intérieur du budget de l'année financière 2024.

**6.13 NON-RENOUVELLEMENT POUR L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024 AVEC LA FIRME ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO**  
**RÉSOLUTION N° 416.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne renouvelle pas l'offre de services juridiques pour l'année 2024 avec la firme ROBINSON SHEPPARD SHAPIRO;

**7. VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL**  
**RÉSOLUTION N° 417.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M<sup>me</sup> Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1849860 en date du 16 novembre 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure route Laberge et 4e Rang Ouest;

QUE la somme de 1 335.30 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**7.2 REDDITION DE COMPTE ET APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET AUX FRAIS INHÉRENTS AU PROGRAMME DE SUBVENTION PAVL N° DZO67897 (PPA-CE) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
**RÉSOLUTION N° 418.23**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Lavoie  
APPUYÉE PAR M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve les dépenses d'un montant de **14 897.55 \$** (avant taxes) relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, à signer la présente reddition de comptes et/ou tout document nécessaire demandé par le programme de subvention.

**7.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, LA MISE AUX NORMES DE LA CASERNE ET L'IMPLANTATION D'UN CPE**  
**RÉSOLUTION N° 419.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à procéder à un appel d'offres sur SEAO pour le projet d'agrandissement de l'hôtel de ville, la mise aux normes de la caserne et l'implantation d'un CPE dans le cadre du Programme PRACIM et ce dans les meilleurs délais.

**8. URBANISME**

**8.1 RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DE MME JULIE SIMARD, URBANISTE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTATION EN URBANISME**  
**RÉSOLUTION N° 420.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget renouvelle l'offre de service n° ES 2023-05 STCHRL de Mme Julie Simard, Urbaniste, pour des services professionnels de consultation en urbanisme, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 21 novembre 2023;

QUE la proposition se définit comme suit :

- Service d'urbanisme de première ligne : 1 500 \$ annuel plus taxes
- Services conseils spécialisés :
  - une banque de 98 heures facturées à 100 \$ / h
  - une banque de 50 heures facturées à 50 \$ / h

QUE la durée de l'entente pour les services conseils spécialisés en urbanisme est d'un an et se renouvelle d'année en année;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de Municipalité, tout document relatif audit mandat.

**8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N°. 411.23 RELATIF À L'ENTENTE DE TRAVAUX MUNICIPAUX**

Marc Lavoie, conseiller (ère), donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter, avec dispense de lecture, le règlement N°. 411.23 relatif à une entente de travaux municipaux.

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX N° 421.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1850078 en date du 16 novembre 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet d'assainissement des eaux;

QUE la somme de 7 150,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-2023**

## **RÉSOLUTION N° 422.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Sophie Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°1854365 en date du 29 novembre 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection d'un tronçon d'aqueduc dur le chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 4 685,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL**

NIL

## **11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES**

### **11.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CREDD); RÉSOLUTION N° 423.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget n'appuie pas la demande financière du CREDD.

### **11.2 ACCEPTATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2024 : CULTURE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN; RÉSOLUTION N° 424.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M<sup>me</sup> Janye Tremblay  
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget ne renouvelle pas d'adhésion 2024 : Culture Saguenay Lac-Saint-Jean.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

NIL

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 19 h 49 et s'est terminée à 20 h 04;

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée M<sup>me</sup> Vickie Paradis, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 4 décembre 2023.

M. Bernard St-Gelais  
Maire

M<sup>me</sup> Vickie Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière par  
intérim